

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Georges RAVOIRE, Laetitia LAPAIX, Laurent CABANAS, André VALETTE (arrivé à 21h05), Laurent CHAUVEAU, Karine SEYMOUR, Estelle FAURE, Hélène ZATKOWSKI, Simone JULIEN et Rozenn IRVOAS.

Procurations : Dany DUBOIS a donné pouvoir à Georges RAVOIRE.

Absents excusés : Florence HUC, Serge PINA, Claude BERGES et Pascal THIERRY.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire informe les Élus qu'une demande de délibération est arrivée en Mairie après l'envoi des convocations du présent Conseil Municipal et ne figure donc pas à l'ordre du jour envoyé. Il s'agit de :

- Délibération pour le paiement des frais de scolarité d'un enfant de la commune.

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point supplémentaire à la séance de ce jour et demande aux Conseillers Municipaux s'ils acceptent que celui-ci soit ajouté à l'ordre du jour.

Invitée à se prononcer, l'Assemblée vote à l'unanimité en faveur de l'ajout de ce point à l'ordre du jour de cette séance.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 7 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'annulation de la délibération n°2019-4-12 qui porte sur la création d'un poste d'adjoint au patrimoine à temps non complet car l'ouverture de la bibliothèque n'est pour le moment pas programmée.

2. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en remplacement du poste d'adjoint administratif à temps complet pour Mme Suzzoni Marie afin de lui permettre la validation de son examen professionnel.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

3. Délibération pour le retour à la semaine scolaire à 4 jours

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors du dernier conseil d'école, la Directrice du groupe scolaire a affirmé son souhait du retour à la semaine à 4 jours.

A la rentrée prochaine, lors du premier conseil d'école, les membres du conseil devront voter le maintien ou la modification des rythmes scolaires actuels.

Afin de réfléchir au rythme scolaire le plus approprié aux enfants, la Directrice et les enseignants proposent trois répartitions du temps de classe possibles sur la semaine :

- Maintien de la semaine de classe à 4 jours et demi avec les horaires actuels.

- Maintien de la semaine de classe à 4 jours et demi avec modification des horaires : matinée de travail allongée, temps de classe de l'après-midi écourté.
- Retour à la semaine à 4 jours : matinée de travail allongée pour remplacer le temps de classe du mercredi matin.

Quel que soit le rythme scolaire qui sera voté, les 24h hebdomadaires de classe seront conservées avec un temps de classe ne dépassant pas 6h par jour.

Monsieur le Maire explique que l'étude devrait permettre de :

- Déterminer les services nouveaux ou habituels à mettre en place (garderie, TAP...) en particulier le mercredi matin.
- Les financements encore possibles pour les animations conservées.

Il faudra que ces éléments soient présentés en conseil municipal de septembre.

Arrivé de Mr Valette André à 21h05.

4. Délibération pour l'engagement de la procédure de modification n°3 du PLU

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la modification n°3 du PLU de Labastide-Beauvoir a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation, un secteur classé en zone AU0 (urbanisation dite fermée) au lieu-dit En Cabos, afin que ce secteur puisse intégrer les aménagements en cours de réflexion pour l'urbanisation de la zone AU riveraine, dans un objectif de cohérence urbaine.

Ce secteur AU0 couvre une surface d'environ 9400 m².

La loi ALUR impose que soit justifiée et motivée l'ouverture à l'urbanisation d'une telle zone au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées.

Monsieur le Maire rappelle que le PLU est en vigueur depuis le 6 décembre 2007 et qu'il a fait l'objet de 2 modifications.

Lors des réflexions préalables à l'élaboration du PLU et celles liées à sa modification, le secteur d'En Cabos a été identifié pour accueillir le développement du village à court terme, c'est pourquoi, il a été classé en zone à urbaniser (AU).

L'ensemble du foncier (compris la zone AU0) a été acquis par la Communauté d'Agglomération du Sicoval pour accueillir un programme de logements et un équipement public pour la commune de Labastide-Beauvoir.

Une première tranche de constructions a été réalisée et une deuxième est programmée à court terme.

Dans le cadre de l'aménagement de cette tranche 2 de la zone AU, il est souhaitable, pour une cohérence d'ensemble, d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU0 maintenue en zone fermée à l'urbanisation lors de la dernière modification.

Pour rappel, la commune avait souhaité maintenir le foncier de la zone AU0 comme réserve foncière pour y construire à long terme un équipement public communal si les besoins devenaient nécessaires avec l'arrivée de nouveaux habitants et pouvoir ainsi acquérir ce foncier auprès de l'intercommunalité du Sicoval ultérieurement.

A ce jour, la commune ne souhaite plus acquérir ce foncier, mais souhaite l'intégrer aux réflexions menées pour l'aménagement et l'urbanisation de la deuxième tranche de la zone AU puisqu'il fait partie intégrante du restant du coteau.

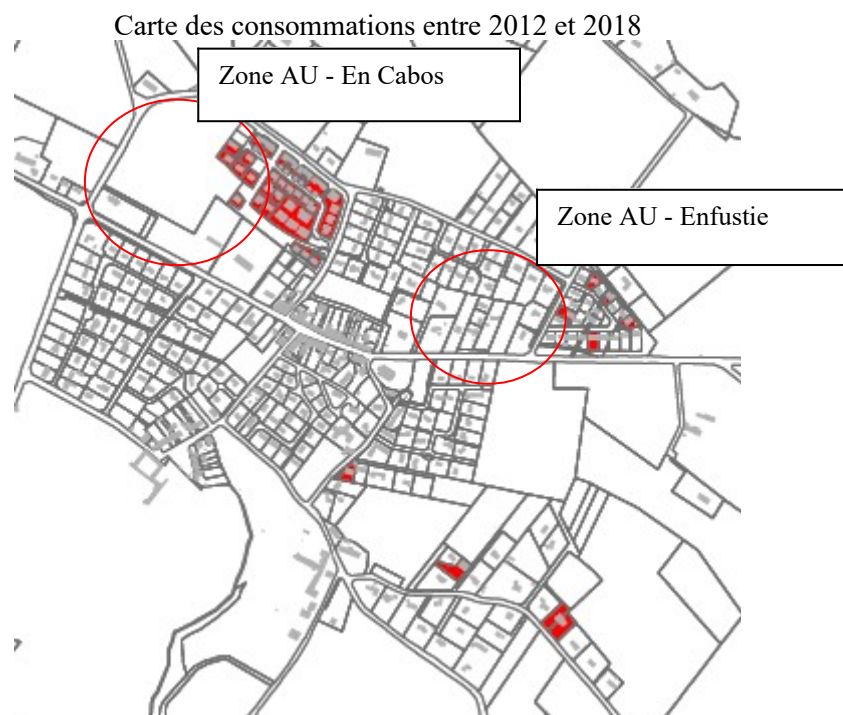
L'urbanisation de la zone AU agrandie du foncier de la zone AU0 est une nécessité pour le développement de Labastide-Beauvoir, qui au regard du PLU en vigueur et de son PADD, a projeté d'atteindre 2000 habitants maximum pour l'horizon 2025.

Notons qu'au 1^{er} janvier 2019, la commune compte 1299 habitants.

Pour répondre à son projet de développement et poursuivre sa croissance, Labastide-Beauvoir doit donc produire de nouveaux logements.

Hormis la zone urbaine dont les disponibilités foncières sont rares, la commune ne peut accueillir de nouvelles constructions que sur la zone AU d'En Cabos qui permet une urbanisation immédiate. Le secteur doit pouvoir accueillir environ 65 logements.

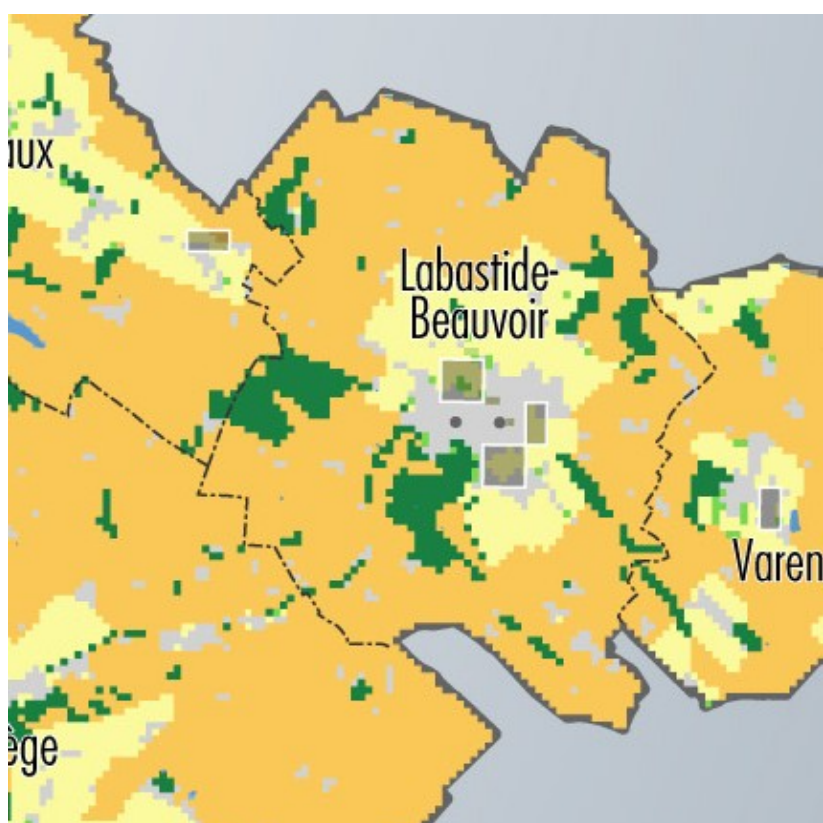
L'analyse de la consommation foncière confirme que depuis que le PLU est en vigueur, il a été consommé 4 ha (sur la zone AU du secteur d'En Cabos) +2,81 ha (sur la zone AU d'Enfustie) sur les 10,36 ha de zone AU et que seulement 5239 m² ont été consommés depuis 2012 en zone Urbaine avec 4 maisons réalisées.



Considérant et constatant une forte rétention foncière dans la zone urbaine constituée, l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 d'En Cabos est l'enjeu principal de la commune pour garantir un développement harmonieux du coteau et finir de façon cohérente l'urbanisation du village sur ce versant, mais aussi pour répondre aux objectifs de développement que la commune s'était fixé dans son PADD en 2007.

Au regard du SCOT-GAT :

- qui a attribué à Labastide-Beauvoir 2,5 pixels (soit 22,5 ha),



- 1 pixel sur le secteur d'En Cabos
- ½ pixel sur le secteur d'Enfustie
- 1 pixel sur le secteur de Vigne Mariou

- que la commune peut ouvrir à l'urbanisation 50% de ce potentiel pixel d'ici janvier 2020 puisqu'elle est située en secteur de développement mesurée au sens du SCOT-GAT,
- qu'elle a consommé 2,81 ha sur Enfustie et 4 ha sur En Cabos, il ne lui reste plus que 4,44 ha de potentiel pixel.

Comptant la zone AU d'En Cabos déjà ouverte à l'urbanisation qui représente 3,6 ha, l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 d'En Cabos reste compatible avec le SCOT-GAT puisque ce sont environ 4,5 ha qui s'urbaniseront dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2 d'En Cabos (compris la zone AU0).

A raison de 2,6 habitants par foyer, la commune devrait accueillir près de 170 habitants supplémentaires et ainsi porter sa population à 1469 habitants.

Il est à noter que l'ouverture à l'urbanisation de la AU0 ne modifie pas pour autant le nombre de logements envisagé sur le secteur, puisque le programme reste le même, mais elle garantit une meilleure répartition des constructions sur le coteau et une meilleure qualité d'intégration et de répartition des logements sur le coteau. La densité projetée sera de l'ordre de 14 logements/ha, ce qui reste compatible avec les recommandations du SCOT-GAT.

Par arrêté n°2019-16 du 3 juillet 2019, la maire a mis en œuvre, en application de l'article L153-45 du code de l'urbanisme, une procédure de modification du PLU de la commune de Labastide-Beauvoir.

L'objectif principal de cette procédure est d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU0 d'En Cabos pour l'intégrer à la AU riveraine ;

Le projet de modification du PLU sera notifié aux personnes publiques associées et fera l'objet d'une enquête publique pendant une durée d'1 mois.

A l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de modification de son PLU qui sera menée par les services du Sicoval par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstension.

5. Information sur le rapport et les premières conclusions de l'audit diligenté par le conseil municipal auprès de l'ALAE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors des derniers conseils municipaux, il a été évoqué l'existence de certains dysfonctionnements au sein de la structure ALAE portant sur les points suivants :

- Problèmes relationnels (conflits internes à la structure d'animation et ambiance de travail négative) ainsi qu'organisationnels (manque de rigueur de certaines tâches) de l'équipe
- Défauts de surveillance (bagarres ou actes de violence entre enfants)
- Utilisation d'un langage inapproprié (grossier) de la part de certains animateurs envers les enfants.

Face à ces évocations, le conseil a demandé que soit réalisé un audit afin de mieux comprendre la situation et d'y apporter une réponse adaptée.

La phase 1 du diagnostic était composée d'une journée d'observation au sein de la structure ALAE et d'entretiens individuels des tous les membres de l'équipe et de la Présidente de l'Association des Parents d'élèves.

Les objectifs étaient :

- L'évaluation du fonctionnement global de la structure d'animation ainsi que la mise en lumière des points de progrès
- L'identification des forces de l'équipe et de ses souhaits pour le futur grâce à la démarche appréciative.

Les conclusions de l'audit pour la phase d'observation sont :

Accueil de midi : observation en conformité avec le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'ALAE.

- bonne répartition de l'équipe sur les différentes tâches/lieux,
- apparente fluidité durant les deux services du déjeuner,
- bonne écoute et disponibilité des animateurs pour l'accompagnement des plus petits,
- incitation à l'autonomie et au respect des règles de vie en collectivité pour des enfants du primaire notamment par la distribution de « cartes de responsabilités » par table,
- écoute des besoins plus individuels des enfants en primaire par les animateurs en charge (encouragements pour manger, gestion de perturbations isolées ...),
- supplément possible pour les enfants ayant encore faim,
- enfants joyeux et participatifs lors des activités collectives,
- existence d'espaces plus calmes, propices à la lecture, à la discussion ou aux jeux en petits groupes.

Temps d'activité 16 h /18h30 : observation en conformité avec le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'ALAE.

- Proposition d'activités variées, originales et créatives,
- écoute des envies et besoins des enfants,
- encouragements et félicitations par les animateurs,
- dynamisme et ambiance positive,
- grande fierté des enfants à montrer leurs réalisations.

Synthèse de l'entretien téléphonique avec la présidente de l'association des parents d'une durée de 30 minutes :
L'objectif était de recueillir le point de vue, le ressenti global des parents sur la structure ALAE.

Les forces de l'équipe identifiées sont :

- La recherche des activités proposées pour intéresser les enfants et leur permettre de découvrir de nouveaux « horizons »
- L'investissement de l'équipe au quotidien et lors des conseils d'école,
- Partenariats avec l'Association des parents d'élèves permettant de proposer des événements tels que le Carnaval,
- Mobilisation et implication de l'équipe dans ces moments-là, même lorsqu'ils se déroulent durant le week-end.

Les points de progrès à travailler :

- Certaines relations enfants/animateurs (langage inapproprié, punition, sentiment d'injustice ressenti par ces enfants). A noter que des actions ont été menées permettant la rencontre des parents concernés avec la Directrice de l'ALAE.
- Problème de communication entre la Mairie et l'ALAE ressenti quelques fois lors de réunions communes. Mme Sicard-Piet a appris l'évocation de problèmes parents / ALAE lors du dernier Conseil d'école et a été très surprise que ces derniers remontent directement lors de cette instance sans avoir suivi un trajet via l'ALAE pour en discuter avec les personnes concernées.

La présidente de l'association de parents d'élèves a exprimé 3 vœux pour le futur:

- Continuer la recherche d'activités innovantes permettant aux enfants une ouverture sur le monde
- Meilleure osmose de tous les acteurs de l'éducation : Mairie/ALAE/Corps enseignant/Parents
- Communication renforcée pour les animateurs.

Conclusion des entretiens individuels de tous les membres de l'équipe :

- Sentiment de remise en cause de leurs compétences personnelles et du travail de l'équipe,
- Sentiment d'injustice et d'incompréhension,
- Remise en cause du choix de l'audit pour la gestion de ce problème.

Certains animateurs reconnaissent qu'il peut y avoir eu des insatisfactions de la part de quelques familles notamment en ce qui concerne un défaut de surveillance isolé, un langage ponctuellement inadapté ou l'utilisation d'un jeu mal compris tel que « Le loup Garou » mais rien qui justifierait l'absence de communication directe des parents concernés avec l'équipe de l'ALAE.

Pour d'autres animateurs, le retour positif des questionnaires de satisfaction à destination des parents et des enfants et leurs rapports positifs au quotidien avec les familles ne pouvait pas laisser entrevoir une réponse aussi disproportionnée. Peut-être certains propos d'enfants ont-ils pu être amplifiés et prendre trop d'importance au regard de la réalité ?

Toutes les histoires évoquées ont mis en lumière des moments de partage, de cohésion avec l'équipe ALAE, les enfants et leurs parents. Sont encore très présents dans leurs récits, les rires partagés, les challenges relevés, les applaudissements de satisfaction, les moments "magiques"...

Les membres de l'équipe ont formulé les souhaits suivants, hors requêtes individuelles :

- Maintien de l'équipe en place car jugée positive et soudée
- Amélioration et intensification des relations et de la confiance entre parents et animateurs
- Renforcement du taux d'encadrement des enfants
- Création / aménagement de locaux propres à l'ALAE

Cependant, unanimement, les souhaits ont portés de manière récurrente sur l'amélioration du management en place Mairie / ALAE.

- Meilleure définition des postes de responsabilité au sein du "Pôle Enfance" afin d'éviter le manque de cohérence dans la gestion des ressources humaines de l'ALAE
- Centralisation des tâches managériales de l'équipe sur la Directrice de l'ALAE
- Écoute, confiance, valorisation et reconnaissance du travail accompli par chacun à son poste de la part des élus.
- Amélioration de la communication à tous les niveaux
- Retour de moments conviviaux partagés entre la Mairie et l'ALAE
- Assouplissement dans la confiance de certaines pesanteurs administratives.

A la lumière de la journée d'observation, de l'échange avec la Présidente des parents d'élèves et des entretiens avec l'équipe ALAE, il apparaît que les dysfonctionnements de la structure évoqués lors du dernier conseil municipal restent isolés et ne mettent pas en cause le fonctionnement interne de l'équipe d'animation. Ils ont permis par ailleurs de pointer des possibles améliorations à envisager dans la gestion managériale de la structure dans son ensemble (Mairie / ALAE), malgré un début de réorganisation de la gestion des tâches et des personnels.

6. Information sur le recrutement d'un agent technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recrutement d'un deuxième agent technique polyvalent a été fait début juin pour le remplacement du contrat qui s'est terminé en mars 2019.

7. Délibération pour le paiement des frais de scolarité d'un enfant de la commune

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a reçu un courrier d'une famille du village dont l'enfant fréquente actuellement l'école municipale afin de retirer leur enfant de l'école de Labastide-Beauvoir et pouvoir l'inscrire à l'école élémentaire publique de Villefranche de Lauragais pour la rentrée prochaine.

Monsieur Le Maire explique les raisons évoquées par la famille :

- mauvais rapports avec certains élèves de sa classe (violences verbales et physiques de type insultes, bousculades, coups), que ce soit en classe ou sur les temps de l'ALAE,
- les échanges avec la directrice de l'ALAE et la directrice de l'école n'ont pas apporté de pistes concrètes pour remédier au problème,
- l'an prochain, l'enfant sera dans une classe de CM1/CM2, se retrouvant avec les élèves avec qui il est en conflit.

Monsieur le Maire ajoute que les parents, qui ont entrepris des démarches pour chercher une autre école, ont contacté plusieurs structures, choisies par rapport à leurs contraintes d'organisation, et ce sont notamment tournés vers l'école de Villefranche de Lauragais puisque l'un des deux travaille dans cette commune.

Or, Monsieur le Maire indique que cette commune pratique le paiement des frais de scolarité, fixés à 1 000 € l'année.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de transférer ce dossier à l'instance municipale du CCAS, plus compétente pour apprécier ce dossier.

Monsieur le Maire indique que les membres faisant partis de la Commission du CCAS seront convoqués rapidement afin d'examiner ce dossier et apporter ainsi une réponse rapide à la famille.

8. Informations Sicoval

- Répartition des sièges au conseil de communauté : Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'afin de prévoir les élections de 2020, la grille du nombre de conseillers communautaires est proposée aux conseils municipaux.
La commune de Labastide Beauvoir est la plus grande des petites communes disposant comme les autres d'un siège forfaitaire puisque la répartition ne donnait qu'une fraction de siège à toutes les communes classées ensuite (limite 1400 habitants).
- Evolution de la prestation et des tarifs des déchets : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le ramassage des déchets par le SICOVAL présente un solde déficitaire lié à :
 - la mise en place de la redevance incitative en 2015 qui prévoyait 26 levées par an. En 2018, la moyenne est de 19 levées par an soient une baisse de recettes.
 - Les coûts du traitement ont augmenté en particulier le syndicat DECOSET (Suez) en raison de nombreuses circonstances (traitement des plastiques).

En raison de ces circonstances, des propositions ont été adoptées:

- Passage des Ordures Ménagères tous les 15 jours.
- Contrôle des bacs d'ordures ménagères débordants : pas de ramassage pour ceux qui mettront des sacs au-dessus du bac.
- Le renforcement du tri : le taux de refus est passé de 16 % à 22 % en 5 ans (perte de subventions)
- Arrêt du service de broyage à domicile qui s'avère trop coûteux.
- Réduction de l'abattement pour les foyers d'une personne : passage au petit container de 80 l.
- Révision des tarifs : l'augmentation de 2.2 % en janvier reste insuffisante. Une augmentation à venir sur la part fixe est à prévoir (différente de l'abonnement et de la part incitative) de l'ordre de 10 € par semestre.

9. Information municipales

- Compteurs Linky : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation des compteurs Linky devrait se faire à Labastide Beauvoir d'avril à septembre 2020. Un courrier sera envoyé à chaque administré 30 à 45 jours avant la mise en place.
- Affaire scolaire : Monsieur le Maire informe les conseillers, comme indiqué en conseil d'école, pour la rentrée 2019-2020 il y a 105 inscriptions soient un de plus que le seuil de fermeture.
La répartition des niveaux d'âge sera la suivante : PS : 9/ MS : 20/GS : 11/ CP : 15/ CE1 : 8/ CE2 : 19/ CM1 : 11/ CM2 : 12.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école demande pour un projet biodiversité la construction d'un poulailler. Il explique que l'installation d'un poulailler demande des normes et des réglementations à suivre. L'intérêt pédagogique est nettement minoré par rapport aux nécessités de nettoyage.
- Fête de la nature : Une vingtaine de personnes ont participé à la fête de la nature avec une cueillette de plantes comestibles le matin et ramassage de déchets dans les fossés l'après-midi.
- Fête de la musique : Elle a eu lieu le samedi 22 juin, les associations du village se sont regroupées pour proposer une journée sportive qui s'est terminée par un pique-nique géant accompagné de groupes de musique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h15.